

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite\\_007 | Onanisme. Perfectionnement de l'espèce. Police médicale allemande et anglaise.](#)[Collection Boite\\_007-7-chem | Santé des enfants. Pouvoir médical. Item Devay. Traité spécial d'hygiène des familles \[photocopie\]](#)

## Devay. Traité spécial d'hygiène des familles [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

### Présentation de la fiche

Coteb007\_f0366

Source Boite\_007-7-chem | Santé des enfants. Pouvoir médical.

Langue Français

Type Fiche Lecture

Personnes citées [Devay, Francis](#)

Références bibliographiques [Devay, Traité spécial d'hygiène des familles](#)

Référentiel BNF <https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30337858q>

Relation Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeur équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Devay, Francis (1813-03-05 -- 1813-03-05)

Traité spécial d'hygiène des familles : particulièrement

TITRE dans ses rapports avec le mariage, au physique et au moral, et les maladies héréditaires...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1858

EDITEUR Paris : Labé , 1858



fonctionnelle, que ne le font les médecins eux-mêmes, peut-on dire qu'ils l'aient fait avec avantage, avec sécurité ? A quelles objurgations, par exemple, n'a point été exposé le volumineux Traité de Sanchez, *De matrimonio !* quelles injures l'opinion publique n'a-t-elle point amassées sur la tête de ce saint religieux ! Il faut conserver à la médecine son rôle. Bien que la théologie, de son siège élevé, puisse tout embrasser du regard, il reste toujours deux empires au sein de la créature *composée d'un corps et d'une âme*, dès lors, deux attributions différentes pour les administrer dans l'accord, il est vrai, d'un but et d'une pensée uniques. Sainteté et Santé ne sont pas les deux plus grands dons du Ciel pour devenir l'un à l'autre un objet de mépris ! Aux théologiens, de sanctifier le mariage ; aux médecins, de le rendre prospère pour les générations, en signalant les périls qui menacent certaines unions. Quitte à l'homme, laisse théologiquement libre, de braver ces périls ! La théologie traite du mariage comme source de péchés ; la médecine, comme source de maladies. Assurément, ce serait « rabaisser la sainte institution du mariage que de n'y voir qu'un moyen de produire de belles générations » ; mais refuser absolument de l'y voir, ce serait protester contre le sens commun ; ce serait défendre à l'homme toute réaction contre les maux qui l'accablent ; ce serait anéantir l'hygiène dans sa source la plus précieuse, la plus sacrée ! Où trouver d'ailleurs un antagonisme entre la sainteté du mariage et les prescriptions qui écartent dans la consanguinité, etc., l'inopportunité des choix, quand, sur ce point, les prescriptions courent au-devant de la loi religieuse ? Craignons, au contraire, qu'un tel antagonisme, se manifestant dans notre pensée, ne fasse naître une opposition déplorable, entre la chose du monde la plus utile, l'hygiène, et la chose du monde la plus belle et la plus vénérée, la Foi. Il ne faut point oublier que ce sont les théologiens précisément qui écartent comme illicites certains mariages. La médecine mit-elle à la question, en démontrant que l'Église en soutenant la vérité divine a protégé la vérité physiologique ?

Quant à parler de mépris pour l'intervention de l'hygiène dans



